

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 78 bis

Demande présentée le : 30 juin 2023
Par : monsieur FORMUSATII Stanislav
sis : 19 rue des Bois à LES MUREAUX (78130)
Au bénéfice de : lui-même
Adresse : 76 avenue de Paris à JUZIERS (78820)
Surface occupée : un échafaudage

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur FORMUSATII Stanislav est autorisé à occuper le domaine public avec un échafaudage sis 76 avenue de Paris à JUZIERS (78) pour la rénovation de la toiture :

du 07 au 21 juillet 2023

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction de stationnement à proximité du 76 avenue de Paris à JUZIERS.
- Sécurité pour les piétons et véhicules en installant dispositif anti chute d'objet (outil, matériaux etc...)
- Information des riverains les plus proches susceptibles d'être embarrassés par la gêne occasionnée.
- La signalisation réglementaire est à la charge du demandeur.

Article 3. Monsieur FORMUSATII Stanislav est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 03 juillet 2023

Le maire, Ketty VARIN

